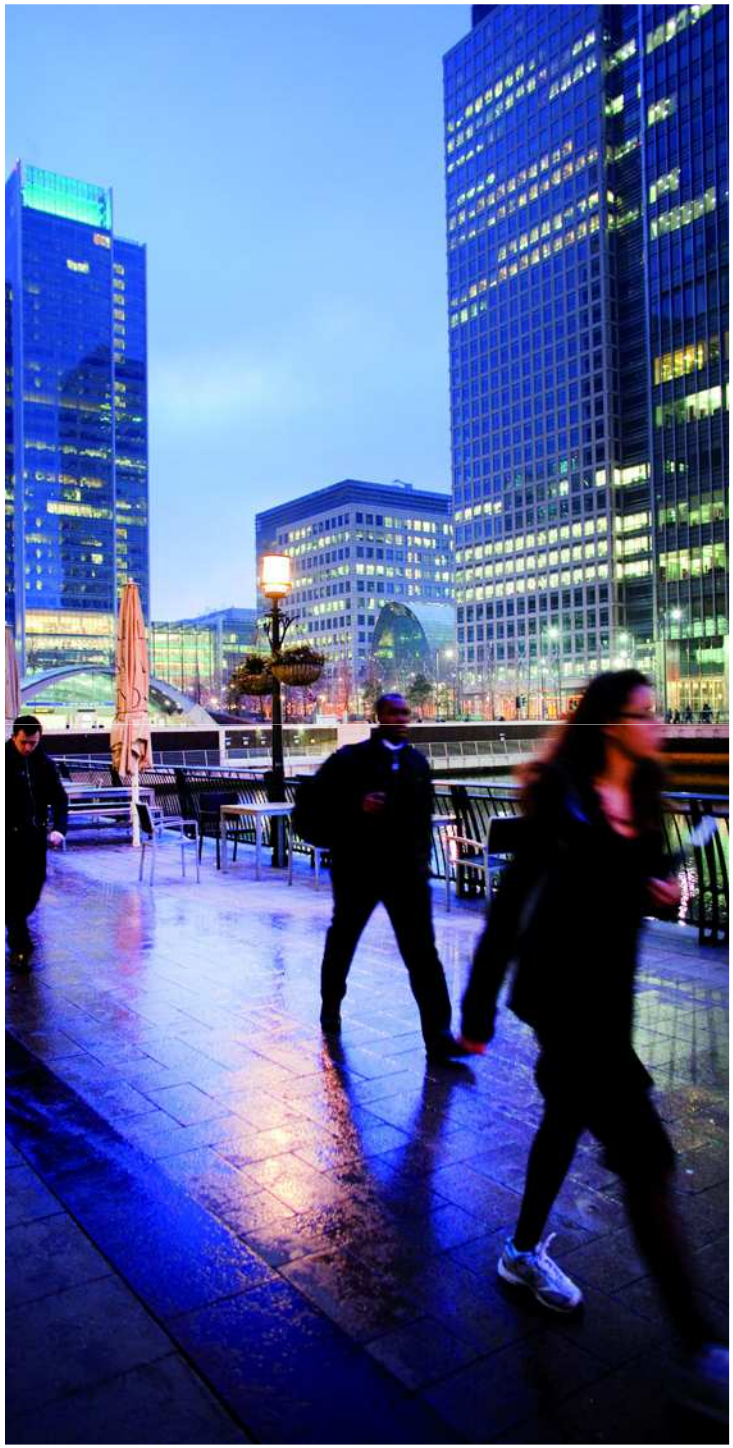
GT SSY RTE

- MARCHÉ SECONDAIRE ORGANISÉ OU FACILITÉ
- RÈGLES SI SERVICES SYSTÈME

GT SSY du 17.12.2013



MARCHÉ SECONDAIRE

- **Un marché secondaire est nécessaire**

- **Le choix du marché:**
  - Dépend des fondamentaux du marché: liquidité (offre et demande)
  - Les contraintes opérationnelles qui diffèrent entre les acteurs (un seul/plusieurs fixing(s)? En continu ?)
  - Positionnement de l'opérateur de marché
  - Coûts de transaction (chambre de compensation…)

  Dans un premier temps, le marché facilité continu pourrait être un bon compromis au vu des enjeux.

- **Le marché doit révéler un prix**
  - Construction d'un indice de prix à caler, compte tenu de la pertinence de celui-ci et des aspects de confidentialité
  - Reporting possible au Régulateur

- **Modalités de financement**
  - Des coûts de transaction unitaires élevés peuvent constituer une barrière aux échanges
  - Les échanges de SSY concourent à l'optimisation économique du système et bénéficient in fine aux consommateurs
  - L'affectation des coûts au TURPE est de nature à permettre leur maîtrise.

  Le financement par le Turpe est le moyen le plus approprié.

RÈGLES SI

- **L’adhérence aux choix établis pour les NEB est saluée**
- **Avec des nouveautés :**
  - Un processus de « matching » des NER qui peut être complété par des causes pre-établies en cas d’anomalie
  - Formatage Entso-e
- **Il est important d’anticiper les développements SI nécessaires.**
  - Le format relatif aux NER devra être précisé ainsi que le mode dégradé relatif
  - La version intégrant pleinement les NER (6.2) est attendue début 2014.
- **Une bonne gouvernance autour des Règles SI est souhaitée.**